

SÛRETE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES



Sensibilisation à la sûreté de site (OIV ou appartenant à un SAIV)



Formation en Présentiel

DUREE : 4 heures

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest, Toulon et dans toute ville ou pays

PREREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription


ATTESTATION : individuelle en français

PRIX : Intra sur devis

Compétences Développées

- Contribuer au renforcement de la sûreté par une implication accrue.
- Reconnaître les menaces pour la sûreté du site.
- Comprendre la nécessité et les moyens de maintenir la vigilance des collaborateurs, par une prise de conscience du domaine de la sûreté.

Destinée aux personnes travaillant dans des entreprises exposées à des risques de sûreté, en particulier celles appartenant à un secteur d'importance vitale.

 **Références** : Code de la défense - IG 6600 du 07/01/14 (SGDSN) - PLAN VIGIPIRATE (12/2016).

Contenu

- Définitions et vocabulaire d'usage ;
- Menaces contre la sûreté des installations d'importance vitale ;
- Organisation et responsabilités en matière de sûreté
- Présentation des textes de références (IG 6600, plan VIGIPIRATE), des mesures génériques de prévention et de réaction ;
- Connaissance des plans de sûreté ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements ;
- Entretien de la vigilance de tous.

Prévention des risques terroristes



Formation en Présentiel

DUREE : 2 jours (13 heures)

LANGUE : français

LIEU : dans toute ville ou pays

PREREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription


ATTESTATION : individuelle en français

PRIX : Intra sur devis

Compétences Développées

- Connaître les différentes menaces terroristes et les niveaux de risques associés ;
- Connaître les différents matériels terroristes ;
- Développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes ;
- Détecter et prévenir ;
- Entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger ;
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention ;
- Mettre en œuvre des gestes secouristes dans un contexte tactique ;
- Alerter et renseigner les services médicaux.

Destinée aux agents de sécurité et aux agents privés de protection des navires.

 **Références** : France : Arrêtés du 27 février et du 27 juin 2017 sur la formation des agents privés de sécurité

Contenu

- Motivation et modes d'action terroristes ;
- Plans Vigipirate et lois sur la sécurité intérieure ;
- Acteurs terroristes et radicalisation ;
- Armes à feu, armes blanches, explosifs et modes de dissimulation ;
- Culture de vigilance et de résilience ;
- Profils menaçants, communication non verbale ;
- Entretien d'un système de sécurité ;
- Actes réflexes à faire appliquer ;
- Communication et accueil des forces de l'ordre.